

# Femmes nicaraguayennes : "un certain orgueil pour nos lois !"

Autor(en): **Michellod, Michèle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277603>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## FEMMES NICARAGUAYENNES « UN CERTAIN ORGUEIL POUR NOS LOIS ! »

Le retournement politique survenu au Nicaragua en 1979 vit les Sandinistes ouvrir de larges brèches dans la rigidité des structures sociales de l'ère Somoza. Parmi les multiples défis à relever figurait l'accès des femmes à l'égalité des droits dont les premiers acquis jalonnent désormais la nouvelle histoire du pays.

Artisanes de la première heure, Maria Lourdes Bolaños, avocate, et Vilma Castillo, psychologue, se trouvaient à Genève les 14 et 15 mars dernier\*, pour évoquer la situation actuelle des Nicaraguayennes.

**F.S. — Vous appartenez toutes deux à une importante organisation féministe. Quel rôle a-t-elle joué durant ces années où un pays se redéfinit ?**

**M.-L. B. —** Issue d'un mouvement de mères en lutte contre la torture et l'oppression sévissant sous l'ancien régime, l'AMNLAE (association des femmes du Nicaragua) entend contribuer à l'émancipation et à l'intégration politique des femmes. Dès le début, nous avons été reconnues par le gouvernement et associées à l'élaboration de nouvelles lois améliorant leur position juridique dans le travail, la famille et la société. Ce fut une expérience extraordinaire de voir, dans chaque région, des centaines de femmes discuter et exprimer leur point de vue sur ces projets législatifs.

**F.S. — De quelle manière se sont-ils concrétisés ?**

**M.-L. B. —** Plusieurs lois ont été adoptées depuis 1981, notamment la loi sur l'adoption permettant à des femmes seules et à de jeunes couples d'adopter des enfants, la loi sur les pensions alimentaires, la loi « réglant

les relations entre mère, père et enfants » qui institue la puissance parentale et précise que le travail ménager doit être équitablement partagé entre les membres de la famille. Cette dernière disposition repose évidemment sur une évolution progressive des mentalités ! Quoi qu'il en soit, nous ressentons un certain orgueil à l'égard de ces lois, peut-être imparfaites, mais n'étant plus imposées de l'extérieur.

**F.S. — L'usage de leurs nouveaux droits par les femmes suscite-t-il des résistances ?**



Manifestation politique avec l'AMNLAE ; 3e depuis la gauche, la mère d'Ortega et d'autres mères ayant perdu leurs fils sous Somoza.

**M.-L. B. —** Certainement, car dans un pays fortement marqué par le poids du machisme et de l'Eglise traditionnelle, l'esprit des lois se heurte encore à la réalité.

De plus, toutes les situations discriminatoires n'ont pas encore disparu du Code. C'est donc pour offrir à des femmes souvent très démunies une assistance et une information sur leurs droits, ainsi que pour favoriser la recherche en matière de nouvelles lois que l'AMNLAE a créé le 8 mars 1983 un bureau juridique à Managua.

**F.S. — A quelles situations êtes-vous le plus souvent confrontées ?**

**V.C. —** Principalement à des cas de divorces, mauvais traitements, recouvrement de pensions alimentaires, recherches en paternité et légitimation de l'enfant, sans oublier de nombreux problèmes de logement et de travail. Nous défendons ces femmes lors de procès ou intervenons en leur nom auprès de diverses institutions de l'Etat. La majorité d'entre elles ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour avoir recours aux services d'un avocat. D'autres, plus aisées, nous consultent néanmoins, sachant que leurs problèmes sont abordés sous un angle plus féministe.

**F.S. — Comment voyez-vous l'avenir du bureau juridique ?**

**V.C. —** Fonctionnant aujourd'hui avec 15 personnes, il répond à grande-peine à toutes les demandes et nécessite un accroissement de personnel, de moyens et surtout de locaux. Il serait alors à même de développer un programme de prévention dans le domaine psycho-social et de former des responsables pour les régions campagnardes où l'information pénètre peu. Toutefois l'AMNLAE, organisation non gouvernementale, a des ressources très limitées. Nos projets dépendent du soutien que les femmes d'autres pays voudront bien leur apporter et notre passage en Suisse est un appel à votre solidarité\*\*.

**F.S. — Depuis 1981, le Nicaragua fait face à une incessante guérilla à**

**ses frontières. Comment s'aménage une nouvelle société dans ce climat d'insécurité ?**

**M.-L. B. —** Nous sommes en état de guerre et soumis à un blocus économique qui affecte gravement le pays. Pendant la révolution, les femmes ont combattu auprès des hommes. Pour en maintenir les acquis, elles doivent aujourd'hui donner la priorité aux tâches de défense et de production essentielles à notre survie politique. Nous avons par exemple suspendu, il y a deux ans, l'introduction d'une nouvelle loi sur la recherche en paternité pour nous mobiliser contre la menace d'un envahissement. Le danger étant écarté, il a fallu participer à la nouvelle loi sur les partis politiques en vue des élections qui ont porté récemment notre secrétaire générale de l'AMNLAE au Parlement. Fortes maintenant d'une meilleure assise politique, nous allons reprendre une lutte plus axée sur les droits de la femme.

Propos recueillis par  
**Michèle Michellod**

\* 14 mars : Centre des loisirs des Asters  
15 mars : Maison de quartier de la Jonction

\*\* Groupe femmes de soutien au bureau juridique, par Geneviève Gogniat, 12, rue Dancet, 1205 Genève, tél. 20 79 40 - CCP 12-10384-1 - Genève.

1 FS 03882  
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET  
UNIVERSITAIRE  
SERVICE DES PERIODIQUES  
1211 GENEVE 4

9  
82

J.A. 1260 Nyon  
Mai 1985 N° 5  
Envoi non distribuable  
à retourner à  
Femmes Suisses  
CP 323, 1227 Carouge